



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

Important : Un second document nommé « Programme Pédagogique » est attaché au présent document. Ce second document fait pleinement partie du présent contrat d'inscription. Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques indiquant le contenu, et le déroulé pédagogique complet de votre formation. Pour toute information complémentaire, nous restons toujours disponibles pour vous apporter les détails nécessaires.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace
Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A
Mail : planta@plantasante.fr Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 15/04/2025



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Formation Ethnomédecine : Comprendre la vision de la roue de médecine.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

En annexe du présent contrat dans le « Programme pédagogique détaillé », vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement.
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances.
- Les moyens pédagogiques et techniques.
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action.
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences.
- La sanction de la formation et type de certificat.

Dates, durée, lieu, effectif de la formation

- Dates de la formation : **du samedi 21 au dimanche 22 juin 2025.**
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 soit 14h de formation
- Effectif maximum : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable.

Outils Pédagogiques

L'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.



Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

Tout professionnel de santé, thérapeute ; autres professionnels, salariés ou non, de niveau baccalauréat, en reconversion souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette certification.

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) du Baccalauréat.

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasante recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrices, formateurs et rédacteurs

Christian BLANCHARD est originaire du Québec. Il a parcouru le monde à vélo, à pied et en canot à la rencontre de la nature et des peuples.

Diplômé de l'Université de Montréal en rédaction et journalisme, il a fait le tour des Amériques à vélo à la recherche d'initiatives environnementales. Avec sa compagne il a contribué à faire connaître des actions associatives, gouvernementales et privées lors de conférences et par la publication d'articles. Cette démarche a permis d'exacerber son amour pour la terre mère. Installé en France, il s'est notamment formé à la phytothérapie au sein de l'école Plantasante.

Sa passion pour l'ensemble des peuples autochtones d'Amérique l'a amené à fonder : « Kwé mikan » (langue algonquienne) en 2015, qui a pour mission de mieux faire connaître les peuples amérindiens, leur histoire et leur culture. En créant un pont avec les premières nations d'Amérique actuelles, il croit en la possibilité d'enrichissement mutuel des sociétés française et amérindienne pour enfin bonifier le rendez-vous historique manqué au XVII^e siècle. Il enseigne l'histoire et la culture amérindienne à l'Université Populaire Européenne depuis 2019.

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC).

Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.



Les objectifs

Cette formation complémentaire à la formation de base de 5 jours d'ethnomédecine (indispensable pour obtenir la certification en ethnomédecine, voir programme pédagogique)) présente plusieurs objectifs :

- ✓ Approche de la santé dans la culture amérindienne
- ✓ Comprendre et savoir expliquer les bases des pratiques de santé amérindienne, particulièrement de l'Amérique du Nord.
- ✓ Comprendre la vision de la roue de médecine
- ✓ Comprendre ces peuples autochtones et leurs approches de la santé.
- ✓ Comprendre l'utilité et la complémentarité des éléments des systèmes traditionnels avec les pratiques des soignants et thérapeutes.

4

La formation d'ethnomédecine est complémentaire aux études de naturopathie, de massages, phyto-aromathérapie ou réflexologie ; elle est une étape utile pour participer à des missions humanitaires.

Chaque session interactive sur les peuples autochtones (ou racines ou premiers ou ancestraux) indique pour chaque tradition médicale écrite (savante) ou à transmission orale, les applications concrètes, et les conseils thérapeutiques utiles pour notre temps de bascule.

Cette formation est une action d'adaptation et de développement des compétences permettant d'élargir la vision de la santé et les conseils à prodiguer par le corps médical, les thérapeutes et acteurs de santé naturelle.

Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'Ecole Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'Ecole Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.



Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception et validation de votre dossier complet, avec réception du règlement d'un montant de 250 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et restant), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement bancaire**, en espèces, ou par chèque à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **250.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 500.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

**Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté**

Par M. ou Mme : _____

Pour la formation en ETHNOMEDECINE : Comprendre la vision de la roue de médecine.

de M. ou Mme : _____

6

250,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **ETHNO-JUIN-2025** » suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

250,00 € net de taxes

Soit 14 heures de formation



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**

ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou
Elisabeth BUSSE
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 250 € à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription. Ce règlement peut être effectué par **virement bancaire**, chèque, ou espèces.